



**Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie**
Membre de l'Union des consommateurs

COMMUNIQUÉ

pour diffusion immédiate

L'AÉCG : il faut s'en préoccuper

Sherbrooke, 19 octobre 2011 - On en a vaguement entendu parler, ou alors pas du tout. On ne s'en fait pas parce qu'on pense que ce sera une réplique de l'ALÉNA qui, après tout, « n'a pas été si catastrophique que ça ». Et pourtant...

Pourtant, il faudrait s'inquiéter et réagir avant qu'il ne soit trop tard. Cet accord économique de commerce global (AÉCG) entre le Canada et l'Union européenne, pour lequel il y avait une nouvelle ronde de négociation la semaine dernière et qui pourrait se conclure cette année, ira beaucoup plus loin que l'ALÉNA.

« Rien n'est exclu. Tout est sur la table », disent les négociateurs.

D'abord, l'eau. Il y a en Europe de grandes multinationales de l'eau très intéressées à venir faire des affaires ici. Dans cet accord, l'eau serait à vendre comme le reste.

Ensuite, les marchés publics. Les Européens ont demandé que les provinces participent aux négociations parce qu'ils veulent aussi avoir accès à tous les appels d'offres publics d'une certaine importance, y compris ceux des provinces et des municipalités. Cela représente une menace importante pour la privatisation de nos services publics.

Quant à la culture, n'étant pas exclue de cet accord elle sera soumise à la concurrence comme un autre « produit » bien qu'on nous promet « certaines protections ».

L'AÉCG pourrait aussi faire augmenter le coût des médicaments et faire disparaître la gestion de l'offre en agriculture et le contrôle canadien dans les télécommunications.

La libéralisation des marchés publics pourrait signifier non seulement qu'une province ou une municipalité serait obligée de donner un contrat à une entreprise étrangère, mais aussi qu'elle ne pourrait exiger une certaine quantité de retombées locales. Et si cela tourne au vinaigre et que la municipalité veut rompre le contrat, aura-t-elle les reins assez solides pour faire face à une poursuite d'une multinationale?

Ajoutons que l'AÉCG inclura les dispositions les plus dévastatrices de l'ALÉNA. Celles-ci permettent à une entreprise qui s'estime flouée par une décision gouvernementale, une norme environnementale ou sociale, de poursuivre le gouvernement qui « brime son droit à l'investissement ». Dans le cadre de l'ALÉNA, cela donne lieu à plusieurs poursuites abusives.

L'absence de débat public sur le sujet est inquiétante. L'AÉCG pourrait se conclure cette année. Il y a donc urgence de s'informer, d'en parler autour de nous et de communiquer notre inquiétude à nos députés fédéraux et provinciaux. Il faut faire savoir haut et fort à nos gouvernements que **Non! Notre eau, nos marchés publics et notre culture ne sont pas à vendre.**

- 30 -

Pour information :

Sylvie Bonin, Coordinatrice de l'ACEF

Tél. : 819-563-8144

Cell. : 819-574-5198

Jean Lacharité

Suzanne Thériault

Sandy Tremblay

Comité fiscalité de Solidarité populaire Estrie